

Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi (CPPS) de la protection complémentaire santé 3 octobre 2025

Cette réunion de la CPPS revêtait une importance particulière.

Les sujets à l'ordre du jour de cette réunion

- le bilan de fonctionnement de la complémentaire santé à fin juillet,
- les projections financières jusqu'à fin 2025,
- les scénarios d'évolution des cotisations pour 2026.

Un bilan contrasté

Les résultats affichent un excédent important pour le socle (défini dans le protocole interministériel), tandis que les options présentent un déficit marqué : les cotisations perçues ne couvrent pas les prestations remboursées.

Perspectives 2026 : une évolution défavorable

Les annonces politiques pour 2026 laissent prévoir de nouvelles évolutions réglementaires. Celles-ci visent à réduire les remboursements de la Sécurité sociale, transférant une part croissante vers les complémentaires santé. Cette tendance entraînerait une augmentation des prestations à rembourser pour ces dernières, réduisant l'excédent du socle et aggravant le déficit des options.

La FSU Écologie dénonce fermement ce report de charges et réaffirme sa revendication d'une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale. Elle souligne également le coût injustifié du système actuel des complémentaires, véritable gabegie financière.

Simulations et débats

Des simulations de gestion jusqu'en 2030 ont été présentées, fondées sur diverses hypothèses. La FSU Écologie a pointé leurs limites méthodologiques, d'autant que la quasi-totalité d'entre elles partent du principe d'une augmentation des cotisations dès 2026, y compris pour le socle pourtant excédentaire.

La FSU Écologie défend une baisse des cotisations pour le socle et regrette qu'aucune simulation n'ait exploré cette piste. Au final, si l'Administration et les organisations syndicales s'accordent sur le maintien de la cotisation pour le socle, leurs positions divergent concernant les options : l'Administration défend une hausse, tandis que toutes les organisations syndicales, dont la FSU, s'y opposent unanimement.

Fonds d'accompagnement social : enfin une avancée !

La CPPS a examiné une évolution du règlement du fonds d'accompagnement social qui vise à élargir les conditions d'octroi.

La FSU Écologie s'est mobilisée pour que chaque adhérent·e puisse directement solliciter une aide, et non plus uniquement l'agent·e public·que au nom de ses ayants droit. Cette proposition a été retenue. La CPPS a donc adopté la modification du règlement, ouvrant plus largement l'accès à ces aides.